



Règlement

PRESENTATION

Les courses pédestres « Entre Dunes et Mer » organisées par l'US Leffrinckoucke Jogging avec le concours de la ville de Leffrinckoucke sont de véritables courses nature. Partenaire du challenge des Dunes de Flandres, plusieurs courses sont au programme dont une marche familiale. Pour satisfaire les amoureux du trail, deux circuits de 32 et 17 km sont proposés et s'aventureront sur les communes de Leffrinckoucke, Dunkerque, Zuydcoote pour le 17 km et Bray-dunes pour le 32 km en alternant plage, dunes et chemins forestiers.

ORGANISATEURS

« Entre Dunes et Mer » est organisé par le club de l'Union Sportive Leffrinckoucke Jogging (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse philippelaplaceedm@gmail.com

PARCOURS

Les parcours sont de type nature, ils empruntent plage, dunes et bois. Les départs et arrivées se dérouleront à proximité de l'école Bonpain à Leffrinckoucke. Un super parcours très varié traversant le site classé « Natura 2000 : le grand site des Dunes de Flandre » finissant dans le site historique du Fort des Dunes de Leffrinckoucke. Exceptionnel !

- **Course des "AS"** : ravitaillements au 5^{ième} Km et à l'arrivée
- **Trail 17 Km** : ravitaillement au 9^{ième} Km et à l'arrivée
- **Trail 32 Km : autosuffisance**
 - Ravitaillement au 17^{ième}, liquide uniquement
 - Ravitaillement au 23^{ième}, liquide et solide.
 - Ravitaillement à l'arrivée

Pour le 32 km, une réserve en eau (et/ou boisson énergétique), des barres ou gels énergétiques, un téléphone portable chargé (avec le numéro d'urgence fourni par l'organisation) ainsi qu'une couverture de survie sont obligatoires.

Un contrôle sera effectué au départ. L'organisation se donne le droit d'interdire le départ à un coureur ne respectant pas le règlement

Pour le respect de l'environnement, pas de gobelets au ravitaillement sur le 32 km, se munir de son propre gobelet.

➔ **Attention** : Une barrière horaire au 12^{ième} Km est mise en place sur le Trail 32 km (voir site web de la course). Vestiaires, douches et consignes mis à disposition.

INSCRIPTIONS

Par courrier : Jusqu'au **mardi 22 septembre** (cachet de la poste faisant foi) avec le bulletin d'inscription, un chèque libellé à l'USL jogging correspondant au droit d'inscription, et une photocopie de licence ou un certificat médical réglementaire à : M Baudouin VYNCK, 61 rue John Kennedy 59240 Dunkerque

Par le site www.uslj.fr/edm avant le jeudi 24 septembre minuit, par virement avec certificat médical (PDF joint).

Sur place le samedi 26 septembre de 9h à 11h00 à l'école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain à Leffrinckoucke.

Pas d'inscription sur place le jour même en dehors de la marche famille et les 2 courses enfants (éveil et poussins), et ceci ½ heure avant chaque course

Limitation du nombre de dossards à 400 pour les AS, 300 pour le trail 17 Km et 300 pour le trail 32 Km.

Attention. Droits d'inscriptions :

Pour le trail 32 km, majoration de 5 euros à partir du 22 septembre 2020.

Pour le trail 17 km, majoration de 2 euros à partir du 22 septembre 2020

- Pour les autres courses, majoration de 2 euros le 26 septembre.

Inscription pour les challenges écoles, entreprises, clubs et groupes sur le bulletin spécifique à télécharger sur le site à envoyer par mail et par courrier accompagné du règlement et certificat médical à l'adresse suivante : Mr Baudouin VYNCK 61 rue John Kennedy.

- Date limite d'inscription pour ces deux challenges : le mardi 22 septembre.

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FPPM ou UFOLEP athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical (ex : téléphone).

DOSSARDS

Remise des dossards le samedi 26 septembre à partir de 9h00 non-stop école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain.

Le dossard doit être impérativement porté sur la poitrine et être visible dans son intégralité sous peine de disqualification, en particulier à l'entrée du Fort des Dunes de Leffrinckoucke (pour l'ensemble des courses).

SECURITE

La sécurité est assurée par les commissaires signaleurs autour du circuit et par une équipe médicale.

ASSURANCES

Pour les organisateurs : **MACIF n° 5588672** (responsabilité civile). Les licenciés bénéficient des garanties « individuelle accident » relatives à leur propre licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RECOMPENSES

- **Parcours éveil et du petit bois** : médaille et lot à tous les enfants.
- **Courses 2, 3 et 7** : lot souvenir à chaque arrivant + lots par catégorie.
- **Courses 6 (cadets, juniors et populaires)** lot souvenir à chaque arrivant + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **Trail 32 km** : lot souvenir à chaque coureurs et lot finisher + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **Tombola** : tirage au sort avec le n° du dossard des coureurs inscrits avant le jeudi 24 septembre 2019 (présence obligatoire pour le retrait des lots).
- **Soupe au potiron** offerte à tous.

A 15 h pour les courses Benjamins/minimes sur le car podium

A 16h30 pour la course populaires, cadets (tes) et juniors sur le car podium

Remise des récompenses à 18 h (pour les autres courses) à l'école Bonpain, en présence de Monsieur le Maire de Leffrinckoucke, et des communes associées les membres du conseil Municipal et les autres partenaires. Présence indispensable des lauréats pour recevoir les lots, coupes, médailles et paniers garnis.

CHRONOMETRAGE PAR PUCE IPICO

Chaque participant aura une puce, assurant la chronométrie, à accrocher à la chaussure. Obligation de la rendre sous peine de pénalité et disqualification.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

CHARTE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.